

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## Chronique Politique.

COMMENT LA PAIX DOIT-ELLE ÊTRE FAITE ?

Le *Daily-News* demande quel effet probable produiront les succès des Prussiens par rapport à la paix. Nous craignons, dit ce journal, que la guerre ait maintenant atteint cette étrange phase que chaque victoire de la Prusse tend à reculer cette consommation (ou fin) qui est le fruit naturel des victoires. Chaque humiliation que la France souffre, ne fait qu'augmenter, autant que nous pouvons le juger pour le présent, sa résolution de ne pas se soumettre. Aux neutres il peut sembler déraisonnable qu'un corps quelconque d'hommes puisse préférer l'extermination à la soumission; mais ces critiques ne sont pas en position de savoir les sauvages espoirs qui peuvent être enfantés dans une pareille extrémité; ils ne sont pas non plus placés au point nécessaire pour sympathiser pleinement avec cet esprit qui préfère la destruction à ce qui est considéré comme un déshonneur national.

Ceci est un spectacle qui commande ensemble notre respect et notre commisération. — Commisération pour les hommes eux-mêmes et respect pour la destinée « que tous les hommes nés sont mortels mais non l'homme. » Dans le moment présent, aucun homme ne peut prévoir l'issue de la guerre.

L'empereur de Germanie parle d'une sûre frontière qu'il s'est consolidée, et de repartir pour une nouvelle campagne pour assurer les conquêtes de la paix, de la civilisation et de la liberté. Les mesures militaires qui doivent amener ce magnifique résultat ne sont pas encore complètes. Les projets variés attribués aux autorités militaires allemandes, de se retirer sur une certaine portion de territoire, pour le retenir comme une garantie du paiement de l'indemnité de guerre, seraient extrêmement difficiles, même si la France était beaucoup plus affaiblie qu'elle ne l'est pour le moment.

La paix ne peut être conclue que du consentement de la France, et toutes les indications de son attitude actuelle, qui nous parviennent, montrent qu'elle est loin de penser à la soumission.

(Extrait du n° du 20 janvier 1871, de *Pall-Mall-Gazette*.)

On écrit de Bordeaux, le 21 janvier :

« La continuation de la guerre, si elle pèse lourdement sur la France, fatigue l'Allemagne plus encore. La Prusse fait appel à ses dernières forces; elle rappelle sous les drapeaux, elle appelle en France ses réserves, les blessés guéris, les hommes libérés pour causes légitimes du service militaire. Ces moyens suprêmes lui ont donné 90,000 hommes à peu près, pas plus !

« Et — symptôme grave! — en Prusse, dans ce royaume féodal où le noble seul peut être officier, on en arrive aux mesures radicalement démocratiques; on offre aux sous-officiers libérés rang et grade d'officiers.

« Il y aurait donc dans une armée prussienne des officiers dont le nom ne serait pas précédé de l'indispensable particule du *Von* sacramentel ! »

DÉPÊCHES DE JULES FAVRE.

Le ministre des affaires étrangères a adressé la circulaire suivante aux agents diplomatiques de la France à l'étranger :

Paris, ce 12 janvier 1871.

Monsieur, le gouvernement a jusqu'ici cru de son devoir de rester dans une grande réserve en ce qui touche les négociations engagées sur la révision des traités de 1856. Qu'une telle révision, si elle est nécessaire, appartienne exclusivement aux puissances signataires de ces traités, c'est là une vérité si évidente qu'il est inutile d'y insister. Elle ne pouvait être mise en doute. Aussi, dès que l'une de ces puissances a réclamé la modification des conventions obligeant également tous les signataires, l'idée d'une conférence dans laquelle la question serait discutée a-t-elle été adoptée sans difficulté. La place de la France y était marquée. Mais pouvait-elle songer à l'occuper quand elle était tout entière absorbée par la défense de son territoire? Telle est la grave question que le gouvernement a dû examiner, dans les circonstances que je vais sommairement rappeler.

C'est par une dépêche en date de Tours 11 novembre, reçue à Paris le 12, que le ministre des affaires étrangères a été informé par M. de Chaudordy de la circulaire de M. le prince de Gortschakoff. Cette nouvelle lui était transmise par un télégramme de notre ministre à Vienne, ainsi conçu : « Le ministre de Russie a fait hier une communication de laquelle il résulte que son gouvernement ne se considère plus comme lié par les stipulations des traités de 1856. »

Le même jour, 17 novembre, le ministre des affaires étrangères répondait à M. de Chaudordy, en lui ordonnant la plus extrême réserve. Nous n'avions encore aucune communication officielle, et nous devons nous borner au rôle d'observateur, sans négliger toutefois de maintenir en toute occasion notre droit formel d'être associé à une résolution qui, sans notre participation, serait absolument dénuée de valeur.

L'Europe ne pourrait le comprendre autrement, et, dans les conversations et les notes échangées entre les différentes puissances et nous, il a toujours été entendu que la France était partie nécessaire à la délibération, et qu'elle y serait appelée.

Je croirais commettre une indiscrétion inexcusable, si je révélais aujourd'hui les détails de ces pourparlers. Notre effort a été de profiter des dispositions bienveillantes qu'on nous y a montrées, et d'amener les représentants des puissances à reconnaître que, sans désertir ni diminuer en rien l'intérêt de premier ordre que soulève pour nous la discussion des traités de 1856, nous avions le devoir, en entrant dans la conférence, d'y introduire un débat d'une toute autre importance, et sur lequel on ne pouvait nous opposer aucune fin de non-recevoir.

Cependant il faut dire qu'en partageant complètement cet avis, la délégation de Tours a toujours estimé que nous devions accepter l'invitation de l'Europe, si elle nous était faite. Résumant cette opinion, M. de Chaudordy écrivait dans sa dépêche du 10 décembre :

« La délégation est d'avis, après avoir examiné toutes les dépêches avec moi, que nous devons aller à la Conférence, alors que nous n'aurions aucune promesse avant, ni un armistice après. »

L'opinion des membres de la Délégation n'a du reste jamais varié. M. Gambetta l'exprime encore avec force dans sa dernière dépêche des 31 décembre 1870 — 4 janvier 1871. S'adressant au ministre des affaires étrangères, il lui écrit :

« Vous devez être sur le point de quitter Paris pour vous rendre à la Conférence de Londres, si, comme on me l'affirme, l'Angleterre parvient à obtenir un sauf-conduit. Je me figure les déchirements que vous allez éprouver de quitter Paris et nos collègues; j'entends d'ici l'expression de vos douleurs et de vos premiers refus, et cependant je dois à l'intérêt de notre cause de vous dire qu'il le faut. »

Avant que M. Gambetta eût écrit ces lignes, le ministre des affaires étrangères, suivant, autant que le lui permettaient l'imperfection et les retards, les négociations engagées à Tours, continuées depuis à Bordeaux, avait fait connaître à M. de Chaudordy que le gouvernement avait décidé que, si elle y était régulièrement appelée, la France se ferait représenter à la Conférence de Londres, en y mettant toutefois cette condition que l'Angleterre, qui avait fait l'invitation verbale, voudrait bien se charger d'obtenir le sauf-conduit nécessaire à son représentant s'il était choisi à Paris.

Cet arrangement a été accepté par le cabinet anglais. M. de Chaudordy en avisait le ministre des affaires étrangères par une dépêche en date de Bordeaux, du 26 décembre 1870, — reçue le 8 janvier; — il l'informait en même temps que la délégation du gouvernement l'avait désigné comme devant représenter la France à la Conférence. Cette communication a été confirmée par la lettre suivante, écrite par lord Granville, le 29 décembre, et remise le 10 de ce mois par l'intermédiaire de M. le ministre des Etats Unis :

« Londres, 29 décembre 1870.

« Lord Granville à Son Exc. le ministre des affaires étrangères à Paris.

« Monsieur le ministre,

« M. de Chaudordy a informé lord Lyons que Votre Excellence était proposée pour représenter la France dans la Conférence qu'on est convenu de tenir à Londres, concernant la neutralisation de la mer Noire, et il m'a en même temps fait demander d'obtenir un sauf-conduit qui permette à Votre Excellence de franchir les lignes prussiennes.

« J'ai immédiatement prié le comte de Bernstorff de réclamer ce sauf-conduit et de le faire remettre à Votre Excellence par un officier allemand envoyé en parlementaire.

« M. de Bernstorff m'a fait savoir hier qu'un sauf-conduit serait mis à la disposition de Votre Excellence, aussitôt qu'il serait demandé par un officier envoyé de Paris au quartier-général allemand, tant que satisfaction n'aurait pas été donnée pour l'officier porteur du pavillon parlementaire sur lequel les Français avaient tiré.

« J'ai été informé, par M. Tissot, que beaucoup de temps s'écoulerait avant que cet avis puisse vous être transmis par la Délégation de Bordeaux, et j'ai en conséquence suggéré au comte de Bernstorff un autre moyen de le faire parvenir en profitant de l'occasion qui m'était offerte par le chargé d'affaire des Etats-Unis, pour vous informer de ce qui s'est passé.

« Il a été convenu que la conférence se réunirait cette semaine; mais pour donner au plénipotentiaire français le temps d'arriver, le jour de la réunion a été fixé au 3 janvier. J'espère que Votre Excellence autorisera M. Tissot à la représenter à la première séance, dans laquelle je ne mettrai à l'ordre du jour que la question de forme, et si Votre Excellence est en mesure de m'annoncer son arrivée, je proposerai d'ajourner la conférence d'une semaine

afin d'obtenir le précieux concours de votre expérience.

« J'espère que Votre Excellence me permettra de saisir cette occasion de lui exprimer toute ma satisfaction d'entrer en relations personnelles avec elle, et le plaisir que j'éprouverai de la voir à Londres.

« J'ai l'honneur, etc.

« LORD GRANVILLE. »

Mis en demeure par cette dépêche, le gouvernement n'aurait pu, sans abdication des droits de la France, repousser l'invitation qu'il recevait en son nom. Sans doute, on peut objecter que, pour elle, l'heure est peu propice à une discussion sur la neutralité de la mer Noire. Mais c'est précisément parce qu'à ce moment suprême elle lutte pour son honneur et son existence, que la démarche officielle faite auprès de la République française par les cabinets européens acquiert une gravité exceptionnelle. Elle est un commencement tardif de justice, un engagement qui ne pourra plus être rétracté. Elle consacre, avec l'autorité du droit public, le changement de règne, et fait apparaître sur la scène où se jouent les destinées du monde la nation libre, malgré ses blessures, à la place du chef qui l'a menée à sa perte ou des prétendants qui voudraient disposer d'elle.

D'ailleurs, qui ne sent qu'admise en face des représentants de l'Europe, la France a le droit incontestable d'y élever la voix? Qui pourra l'arrêter, lorsque en s'appuyant sur les règles éternelles de la justice, elle défendra les principes qui garantissent son indépendance et sa dignité? Elle n'abandonnera aucun de ceux que nous avons posés : notre programme n'a pas changé, et l'Europe, qui convoie celui qui l'a tracé, sait fort bien qu'il a le devoir et la volonté de le maintenir. Il n'y avait donc point à hésiter, et le gouvernement eût commis une faute grave en repoussant l'ouverture qui lui était faite.

Mais en le reconnaissant, il a pensé, comme moi, que le ministre des affaires étrangères ne pouvait, à moins d'une raison d'intérêt supérieur, quitter Paris au milieu du bombardement que l'ennemi dirige sur la ville. Voici huit jours que, à l'improviste, sans prévenir les inoffensifs et les neutres, le commandant en chef de l'armée prussienne couvre nos édifices de ses projectiles meurtriers. Il semble qu'il ait choisi de préférence nos asiles hospitaliers, nos écoles, nos temples, nos ambulances. Les femmes sont tuées dans leur lit, les enfants entre les bras de leurs mères, sous l'œil de leurs instituteurs; hier nous accompagnions à leur dernière demeure cinq petits cercueils de jeunes élèves écrasés sous le poids d'un obus de 90 kilogrammes.

L'église où leurs restes étaient bénis par le prêtre et arrosés par les larmes de leurs parents témoignait, par ses tourailles déchirées la nuit même, de la fureur des assaillants. Je ne sais combien de temps dureront ces inhumaines exécutions. Inutiles à l'attaque, elles ne sont qu'un acte de déprédation et de meurtre destiné à jeter l'épouvante. Notre brave population de Paris sent son courage grandir avec le péril. Ferme, irritée, résolue, elle s'indigne et ne plie point. Elle veut plus que jamais combattre et vaincre, et nous le voulons avec elle. Je ne puis songer à m'en séparer dans cette crise. Peut-être nos protestations adressées à l'Europe, celle des membres du corps diplomatique présents à Paris, y mettront-elles un terme prochain. Jusque-là, l'Angleterre comprendra que ma place est au mi-

lieu de mes concitoyens. C'est ce que j'explique au ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne dans la réponse qui suit, et qui, naturellement, clôt cet exposé :

« Monsieur le Comte,

« Je reçois seulement aujourd'hui, 10 janvier, à neuf heures du soir, par l'intermédiaire de M. le ministre des Etats-Unis, la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 décembre dernier, et par laquelle elle veut bien m'annoncer qu'elle a prié M. le comte de Bernstorff de faire tenir à ma disposition le sauf-conduit qui m'est nécessaire pour franchir les lignes prussiennes et assister, comme représentant la France, à la Conférence qui doit s'ouvrir à Londres.

« Je remercie Votre Excellence de cette communication et de l'obligeance qu'elle a mise à me faciliter l'accomplissement du devoir qui m'est imposé.

« Il m'est toutefois difficile de m'éloigner immédiatement de Paris, qui, depuis huit jours, est livré aux horreurs d'un bombardement exécuté sur sa population inoffensive, sans l'avertissement usité dans le droit des gens. Je ne me sens pas le droit d'abandonner mes concitoyens au moment où ils sont victimes de cette violence.

« D'ailleurs, les communications entre Paris et Londres sont, par le fait du commandant en chef de l'armée assiégée, si lentes et si incertaines, que je ne puis, malgré mon bon vouloir, répondre à votre appel dans les termes de votre dépêche.

« Vous voulez bien me faire connaître que la Conférence se réunirait le 3 janvier, puis s'ajournerait probablement à une semaine.

« Prévenu le 10 au soir, je ne pouvais profiter de votre invitation en temps opportun. De plus, en me la faisant parvenir, M. le comte de Bismark n'y a pas joint un sauf-conduit, cependant indispensable.

« Il demande qu'un officier français se rende au quartier-général prussien pour le chercher, se prévalant de réclamations qu'il aurait adressées à M. le Gouverneur de Paris à l'occasion d'un fait dont un parlementaire aurait eu à se plaindre le 23 décembre, et M. le comte de Bismark ajoute que, jusqu'à ce que satisfaction lui ait été donnée, le commandant en chef prussien interdit toute communication par parlementaires.

« Je n'examine point si une pareille résolution, contraire aux lois de la guerre, ne serait pas la négation absolue des droits supérieurs que la nécessité et l'humanité ont toujours fait maintenir au profit des belligérants. Je me contente de faire remarquer à Votre Excellence que M. le Gouverneur de Paris s'est empressé d'ordonner une enquête sur le fait relevé par M. le comte de Bismark, et, en le lui annonçant, il a porté à sa connaissance des faits de même nature, beaucoup plus nombreux, imputables à des sentinelles prussiennes, sur lesquels cependant il n'avait jamais songé à s'appuyer pour interrompre les échanges de relations ordinaires.

« M. le comte de Bismark semble avoir admis, en partie au moins, la justesse de ces observations, puisque, aujourd'hui même, il charge M. le ministre des Etats-Unis de me faire savoir que, sous la réserve d'enquêtes respectives, il rétablit les relations par parlementaires.

« Il n'y a donc plus aucune nécessité à ce qu'un officier français se rende au quartier-général prussien, et je vais entrer en communication avec M. le ministre des Etats-Unis pour me faire remettre le sauf-conduit que vous avez bien voulu obtenir.

« Dès que j'aurai cette pièce entre les mains, et que la situation de Paris me le permettra, je prendrai la route de Londres, sûr à l'avance de ne pas invoquer en vain, au nom de mon Gouvernement, les principes de droit et de morale que l'Europe a un si grand intérêt à faire respecter.

« Veuillez agréer les assurances de la très-haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

JULES FAYRE.

## PIE IX AU ROI GUILLAUME.

Traduction de la lettre adressée par le Souverain Pontife à Mgr l'archevêque de Tours, le 12 novembre dernier.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Malgré la situation douloureuse, rendue chaque jour plus grave et plus dure, où la malice des hommes nous réduit, nous et ce siège apostolique, il ne nous est pas possible d'oublier les malheurs et les calamités dont la France est en ce moment si cruellement affligée. Plein du souvenir des marques éclatantes de dévouement et d'affection filiale que cette généreuse nation nous a prodiguées en toute circonstance, et jusque dans nos plus grandes tribulations, nous avons prié ardemment le Dieu des miséricordes de nous faire connaître comment nous pourrions nous acquitter un peu envers elle de la dette de notre reconnaissance pour ses importants services, et par quel genre de soulagement il nous serait possible de lui venir en aide dans ses épreuves.

En agitant cette pensée dont notre cœur a été vivement préoccupé, nous sommes demeuré persuadé qu'il n'y avait pas pour nous de moyen plus opportun et plus efficace de témoigner notre gratitude à cette grande nation catholique que de tenter, sous l'impulsion de notre charité paternelle, de l'amener à des conseils de paix, et de la faire ainsi rentrer au sein d'une heureuse et parfaite tranquillité.

Plaise à Dieu, Vénérable Frère, qu'il soit donné à notre humble personne de réaliser une œuvre si salutaire et si universellement désirée par les hommes sages ! Nos actions de grâces envers la divine bonté n'auraient pas de bornes, si elle daignait se servir de notre ministère et de notre coopération pour procurer à la France un si grand bien.

Mais pour atteindre ce but désiré et pouvoir au gré de nos vœux faire cesser de trop longues et de trop cruelles calamités, il est nécessaire que les esprits s'ouvrent avec docilité aux vues de notre paternelle sollicitude et que, mettant de côté toute animosité réciproque, on en vienne de part et d'autre aux sentiments de la concorde et d'une mutuelle confiance.

Et qui donc pourrait ôter au vicairé de Jésus-Christ l'espérance de voir un vœu si légitime pleinement accompli, et, par suite, une partie si considérable de l'Europe rendue au calme de la paix ?

Voilà pourquoi nous nous sommes adressé à vous, Vénérable Frère, qui êtes l'évêque titulaire de la ville même où réside une partie des chefs du Gouvernement chargé de présider aux destinées de la France. Nous vous exhortons, aussi instamment qu'il nous est possible, à vous charger, auprès des chefs de ce gouvernement, avec tout le zèle pastoral qui vous distingue, d'une affaire si urgente et d'un si haut intérêt.

Nous avons aussi la confiance que vos collègues dans l'épiscopat uniront leurs efforts aux vôtres, et vous seconderont avec ardeur dans une cause si digne de leur caractère et de leur vertu, où il s'agit d'un éminent service à rendre aussi bien à la religion qu'à la Patrie.

Mettez-vous donc à l'œuvre sans retard, Vénérable Frère ; employez la persuasion auprès des hommes, recourez à la prière au près de Dieu ; enflammez, en vous joignant à eux, le zèle déjà si vif et si bien connu des évêques vos frères. Nous avons, de notre côté, la ferme assurance que Dieu donnera la grâce de la force à vos paroles, et, qu'avec son concours, les cœurs reviendront à leur générosité naturelle, et que, par amour pour le bien public, ils ne refuseront pas d'entrer dans nos vues et de seconder nos desirs.

Et ici, Vénérable Frère, il est une prière et une exhortation que nous sommes obligé, avec tout le zèle et toute la sollicitude d'une tendresse paternelle, de vous adresser devant

Dieu, à vous et à tous les autres Evêques de la France : c'est que vous ne manquiez pas de donner à cette noble nation, dont l'adversité n'a pu diminuer le caractère héroïque ni obscurcir l'éclat d'une valeur militaire immortalisée par tant de glorieux monuments, le prudent et sérieux conseil de ne pas prêter l'oreille aux pernicieuses doctrines qui tendent au renversement de l'ordre public et que ne cessent de répandre et de propager dans son sein des hommes de désordre, venus chez elle sous prétexte de lui prêter le secours de leurs armes. La diffusion de ces doctrines ne peut avoir d'autre résultat que d'accroître la discorde, de multiplier les calamités et de retarder le triomphe de la saine morale et de la justice, seule et unique base cependant sur laquelle puisse s'appuyer cette illustre nation pour faire revivre l'antique honneur de ses aïeux et y ajouter les rayons d'une gloire nouvelle.

Ce serait d'ailleurs, nous le savons, poursuivre en vain la grande œuvre qui nous préoccupe, si notre pacifique ministère ne trouvait pas un appui suffisant et des intentions favorables auprès de la justice et de l'élévation d'esprit du prince qui, sous le rapport militaire, a obtenu de si grands avantages. Aussi n'avons-nous pas hésité, Vénérable Frère, à nous charger du soin d'écrire une lettre sur cet objet à Sa Majesté le roi de Prusse et de recommander avec insistance à son humanité ce ministère de paix que nous voulons remplir. Nous ne voulons sans doute rien affirmer de certain sur l'issue de notre démarche officielle auprès de Sa Majesté. Ce qui nous donne néanmoins quelque raison d'en bien espérer, c'est que ce monarque en d'autres circonstances a toujours fait preuve de beaucoup de bon vouloir à notre égard.

Vous confiant donc dans le secours d'en haut, Vénérable Frère, mettez tous vos soins à vous occuper de la grave et urgente mission qui vous est confiée, et en cela, vous pourrez agir avec d'autant plus de facilité et de promptitude que vous exercez dans votre demeure épiscopale les devoirs de l'hospitalité envers ceux même auprès desquels vous aurez à remplir en notre nom un ministère de paix si digne de votre auguste caractère.

Mais parce que, selon l'Écriture, ni celui qui plante, ni celui qui arrose ne sont rien ; et que Dieu seul peut donner un heureux accomplissement à nos desirs, il faut, Vénérable Frère, qu'en toute humilité et confiance, prosternés devant la face de Dieu, nous sollicitons son divin cœur, source ineffable de miséricorde et de charité, et que d'un esprit contrit et repentant, de concert avec tout le peuple fidèle, nous ne cessons pas de crier : *Épargnez, Seigneur, épargnez votre peuple.*

En attendant ce bienfait de la miséricorde divine par notre assiduité dans la prière, nous vous donnons très-affectueusement et du fond de notre cœur, comme augure favorable de la mission qui vous est confiée et comme gage de notre bienveillance particulière, la bénédiction à vous, Vénérable Frère, et à tous les fidèles de la catholique nation française.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 12 novembre 1870, la 26<sup>e</sup> année de notre pontificat.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bordeaux, 25 janvier, 5 h. 05 s.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Le 23, les habitants de Gesvres (Mayenne) se sont défendus héroïquement contre des forces supérieures et leur ont tué du monde.

Hier, quelques affaires peu importantes du côté de La Flèche.

Dans l'Est, on mentionne une rencontre près de Mouchard, sans détail.

Angers, 25 janvier 1871.

Préfet à Sous-Préfet de Saumur.

Saumur n'a rien à craindre au moment actuel. Toutes les positions au nord du département sont gardées. Les renforts sont arrivés et nous avons plus de troupes et d'artillerie qu'il n'en faut.

Le général commandant à Poitiers vient d'envoyer des renforts vers Chinon.

Saumur se trouve ainsi gardé sur les deux rives de la Loire.

SERVICE D'ÉCLAIREURS.

Le Lude, 25 janvier 1871.

Une brigade prussienne, forte de 3,000 hommes, est arrivée hier à La Flèche. Elle se compose d'infanterie, cavalerie et artillerie. Elle s'annonce comme l'avant-garde d'un corps nombreux qui doit y venir aujourd'hui.

Hier matin, des francs-tireurs embusqués derrière les murs de l'Abattoir et du Cimetière auraient fait feu sur l'ennemi au moment de son entrée à La Flèche. Il y aurait eu plusieurs décharges de mousqueterie assez vives, et les Prussiens auraient tiré quelques coups de canon sur la ville des hauteurs de St-Germain.

Dans chacune des communes de Pontvallain et de Montigné, il y avait hier 300 cavaliers. Les officiers ont déclaré que ces cavaliers devaient venir aujourd'hui au Lude, où ils se retrouveraient avec des troupes nombreuses arrivant de Château-Lavallière ; mais nous n'avons aucun renseignement précis à l'égard de ces dernières troupes et de leur nombre.

A Saint-Calais, la garnison prussienne qui était faible vient d'être augmentée de 200 hommes.

Bourgueil, 25 janvier, 1 h. 1/2 s.

Hier, 6 uhlands sont arrivés à Château-Lavallière, ont demandé la route du Lude et sont partis dans cette direction.

La Mayenne est évacuée ainsi qu'Alençon. Plus de Prussiens à La Flèche.

Rien de nouveau ici.

Bourgueil, 26 janvier.

Hier, 26 Prussiens sont venus au Lude, ont couru après le courrier de Noyant et lui ont pris ses dépêches.

Rien de nouveau du côté de Château-Lavallière.

ENTRÉE DES PRUSSIENS A TOURS.

On a reçu à Poitiers quelques détails sur l'entrée des Prussiens à Tours.

L'ennemi est arrivé par la route de Monnaie; son effectif était d'environ 1,500 hommes. Il est descendu de la Tranchée au pas, par pelotons serrés de 2 à 300 hommes, la cavalerie marchant en avant de l'infanterie.

Deux pièces de canon braquées sur la ville auraient été laissées en haut de la Tranchée. A 11 heures les Prussiens étaient massés à la grille, à l'entrée du faubourg St-Symphorien. Après quelques pourparlers avec la municipalité, la grille a été ouverte et les Prussiens se sont immédiatement répandus sur les ponts, les quais, et dans la rue Royale.

Il était à ce moment 11 heures 1/2.

Au dire des soldats ennemis, un autre corps très-considérable qui ne comprendrait pas moins de 15,000 hommes et 50 canons était attendu par la rive droite et la route de Montlouis dont le pont avait été rétabli par eux pendant la nuit du 18 au 19.

A peine entrés dans Tours, les Prussiens ont lancé des cavaliers sur toutes les routes principales, obligeant par la force à rétrograder sur Tours toutes les voitures vides ou chargées qui s'en éloignaient. Ces cavaliers se sont avancés ainsi jusqu'à 10 kilomètres de Tours, après quoi ils sont retournés dans la ville.

Par décret du membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre, M. Bonnemère, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École des mines, est attaché à titre d'ingénieur ordinaire du génie civil au 19<sup>e</sup> corps d'armée.

Pour chronique locale : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie P. GODET.